

Point de vue

"Ne transigeons pas sur la liberté de penser", par Jean-François Julliard et Robert Ménard

LE MONDE | 20.04.09 | 09h34 • Mis à jour le 21.04.09 | 08h25

Les pays musulmans sont en passe de gagner. Certes, ils ont semblé reculer dans la préparation de la conférence dite "Durban II", en renonçant au concept aberrant de *"diffamation des religions"*, visant à criminaliser la critique de ces dernières. Mais ils viennent de remporter une belle victoire en faisant avaliser l'idée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Une résolution de plus ou de moins ? Quelle importance, se demanderont certains ? Le système onusien en produit à la pelle, dont une bonne partie reste lettre morte. Alors, à quoi bon gendarmier ? D'autant que le Conseil en question s'est, depuis sa création, ridiculisé au point qu'on ne devrait plus guère se soucier d'une instance qui voit les champions de la violation des droits de l'homme se métamorphoser en modèles ou arbitres des bonnes conduites. Ce n'est certainement pas au sein du système des Nations unies, nul n'en disconvient, que se joue l'avenir du monde.

Pourtant, on dépasse, une fois de plus, l'acceptable. Accepter de rogner ainsi le droit de critiquer les religions, comme l'exige et l'obtient l'Organisation de la conférence islamique (OCI), ce n'est pas seulement se mettre en contradiction totale avec la liberté de conscience, proclamée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est également faire semblant de croire que la défense des individus dans le libre exercice de leur religion équivaut à protéger les doctrines religieuses elles-mêmes. S'alarmer que l'islam soit *"fréquemment et à tort associé à des violations des droits de l'homme et au terrorisme"*, bien sûr. Protester contre la diffusion *"d'images négatives de certaines religions dans les médias"*, pourquoi pas.

Concession occidentale Mais, faut-il le rappeler, le concept de diffamation des religions n'est pas fondé en droit, qu'il soit national ou international. Il constitue une interprétation fallacieuse et dangereuse des droits de l'homme. En outre, il ne fait aucun doute que ce pseudo-concept servira de prétexte, un jour ou l'autre, pour faire taire des voix dissidentes et, notamment, celles de minorités. Le recours au délit de blasphème sera invoqué, soyons-en sûr, par certains gouvernements pour couper court aux critiques et limiter la liberté de culte des confessions les plus faibles. L'adoption du texte sur la diffamation des religions par le Conseil des droits de l'homme a balayé le peu de crédit dont jouissait encore l'institution genevoise. Mais ce pourrait n'être que le début d'une longue série de déconvenues.

Prenons garde de ne pas nous croire à l'abri d'autres mauvais coups. Ne soyons ni dupes ni complices. Pour l'instant, le nouveau projet de déclaration finale de "Durban II" a éliminé des points de discorde. Dans ce document de 17 pages, le concept de diffamation des religions a été remplacé par la pénalisation de *"l'incitation à la haine religieuse"*. Non seulement cette nouvelle formulation

ouvre la porte à toutes sortes d'interprétations liberticides, mais en plus elle s'est faite au prix d'un marchandage sordide : il ne sera pas fait mention du refus des discriminations liées à "l'orientation sexuelle", défendu par les capitales occidentales au grand dam des pays musulmans et africains ou du Vatican. Cette concession occidentale ressemble fort à une déshonorante capitulation. Il faut se mobiliser.

Il en va du droit à penser comme on l'entend et à être informé comme on le veut. C'est pourquoi nous appelons chacun à signer la pétition mise en ligne simultanément sur les sites de [Reporters sans frontières](#) et du [Centre de Doha pour la liberté d'information](#). Elle est soutenue par l'Organisation internationale de la francophonie. Et se veut un rappel des principes sur lesquels on ne saurait transiger.

Jean-François Julliard est secrétaire général de Reporters sans frontières ;

Robert Ménard est directeur du Centre de Doha pour la liberté d'information.

Le Monde.fr

» A la une

» Archives

» Examens

» Météo

» Emploi

» Newsletters

» Le Desk

» Forums

» Culture

» Carnet

» Voyages

» RSS

» Opinions

» Blogs

» Economie

» Immobilier

» Programme Télé

» Le Post.fr

Abonnez-vous au Monde.fr - 6€ [visitez Le Monde.fr](#)

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales |